



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-03(10)

Dérogation vérifiée aux mécanismes de contrôle d'accès

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-03(10) – Dérogation vérifiée aux mécanismes de contrôle d'accès (PcE-)

Énoncés :

Utiliser une dérogation vérifiée aux mécanismes automatisés de contrôle d'accès en vertu des [\[Affectation : conditions définies par l'organisation\]](#) par les [\[Affectation : rôles définis par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Dans certains cas, comme lorsque la vie humaine est menacée ou qu'un événement menace la capacité de l'organisation à mener des missions prioritaires ou des fonctions opérationnelles, une fonction de correction pour les mécanismes de contrôle d'accès peut s'avérer nécessaire. Les fonctions de correction sont définies par les organisations et utilisées seulement dans des cas restreints. Les événements vérifiables sont définis dans le contrôle AU-

02. Les enregistrements de vérification sont générés dans le contrôle AU-12.